

22

RAPPORT

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE (BELLECROIX)

Le Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-François d'Assise sollicite la participation de la Ville de Metz au financement des travaux réalisés à la Maison d'œuvres paroissiale Abbé Mangin, partie intégrante de l'ensemble église-presbytère.

La Paroisse est propriétaire de l'église et le presbytère appartient à la Ville. La Maison d'œuvres, bâtiment indépendant situé entre l'église et le presbytère, est propriété de la Ville de Metz et le Conseil de Fabrique dispose d'un bail emphytéotique sur ce bâtiment et son terrain d'assise.

Le montant total de ces travaux s'élève à 52 382,01 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 12 000 €.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

MOTION

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE (BELLECROIX)

Le Conseil Municipal,

Les Commissions entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 13 Janvier 2011,

VU la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-François d'Assise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L.2541-12-10,

DÉCIDE :

- le versement d'une subvention exceptionnelle de 12 000 € au Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-François d'Assise représentant la participation financière de la Municipalité à la réalisation de travaux à la Maison d'œuvres paroissiale Abbé Mangin, partie intégrante de l'ensemble église-presbytère.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Cette subvention d'équipement sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE